



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Externe public – Troisième voie

Externe privé

EPREUVES D'ADMISSION SESSION 2015

RAPPORT EXTERNE

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les épreuves d'admission (éléments généraux)	4
2.1. Première épreuve d'admission	4
2.2. Seconde épreuve d'admission.....	5
2.2.1. Première partie de l'épreuve	5
2.2.2. Deuxième partie de l'épreuve	6
3. Première épreuve d'admission (éléments du jury).....	7
3.1. Analyse d'ensemble de l'épreuve	7
3.2. Sciences et technologie.....	7
3.3. Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale	10
3.4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique	13
4. Deuxième épreuve d'admission (éléments du jury)	15
4.1. EPS	15
4.2. La situation professionnelle	19
5 - Conclusion	22

1. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

A cet effet, un bilan de chacune des épreuves et une analyse de leur déroulement sont exposés dans ce rapport. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves sont également fournis.

Ce document se rapporte aux trois concours organisés dans l'académie de Grenoble pour la session 2015 :

- Concours externe public ;
- Concours troisième voie ;
- Concours externe privé.

Le second concours interne privé n'était pas ouvert pour cette session 2015.

Ces trois concours ont été organisés, en même temps selon des modalités similaires.

Ces concours renouvelés sont organisés selon les modalités de l'arrêté du 19 avril 2013.

Les concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une très profonde évolution de la formation initiale des enseignants dont il convient ici de rappeler le cadre. Les professeurs des écoles comme les enseignants amenés à exercer dans le second degré sont désormais recrutés au niveau Master.

Dans un modèle intégratif de la formation, s'appuyant sur une formation initiale en alternance des enseignants, ces concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec la commission qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Les deux épreuves orales du concours de recrutement de professeurs des écoles répondent au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectifs d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement global) de l'École.

2. Les épreuves d'admission (éléments généraux)

2.1. Première épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

L'épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou du programme de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Les domaines au choix du candidat sont : les sciences et technologie, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale, l'enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus annexes incluses et page de garde non comptée, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc » dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties : la présentation du dossier par le candidat, d'une durée de vingt minutes, l'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle est notée sur 60 points. La première partie, la présentation du dossier par le candidat, est notée sur 20 points, la seconde, l'entretien avec le jury, est notée sur 40 points.

Le dossier n'est pas noté en lui-même. La présentation du dossier se fait sans notes personnelles. Même si le dossier n'est pas noté, il est très important de soigner la présentation, l'orthographe, et de se conformer aux consignes publiées par le Rectorat de l'académie de Grenoble.

L'entretien porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Il n'y a pas de temps de préparation pour l'épreuve.

L'épreuve dure une heure.

2.2. Seconde épreuve d'admission

Entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve comporte deux parties :

- EPS ;
- Situation professionnelle.

Elle est notée sur 100 points.

Le temps de préparation est de trois heures.

La durée de l'épreuve est d'une heure et quinze minutes.

2.2.1. Première partie de l'épreuve

La première partie de l'épreuve permet :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, EPS ;
- d'évaluer sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 40 points.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

2.2.2. Deuxième partie de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) ;
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ;
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, exposé de 15 minutes ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

60 points sont attribués à la deuxième partie de l'épreuve : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- la capacité du candidat à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

3. Première épreuve d'admission (éléments du jury)

3.1. Analyse d'ensemble de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier :

→ Pour l'exposé, que le candidat est capable :

- de témoigner de ses connaissances scientifiques et leur traitement didactique ;
- d'expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- de produire un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

→ Pour l'entretien, que le candidat est capable de :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier et leur traitement didactique ;
- expliquer et justifier ses choix pédagogiques en fonction des publics visés ;
- resituer les apprentissages visés dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant ;
- élargir et développer la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité.

Il est à noter que, tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

3.2. Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Les dossiers présentés par les candidats

Les dossiers abordent des thématiques variées. Dans le domaine du vivant, le corps humain est majoritairement abordé. Dans les autres domaines, les sujets traités se répartissent de façon équilibrée. Certains sujets restent néanmoins peu abordés comme l'énergie ou la biodiversité. En ce sens, la session 2015 confirme les tendances de la première session des concours rénovés.

La prestation des candidats

- L'utilisation des supports numériques

Peu de candidats ont proposé un support numérique en complément du dossier papier et très peu ont utilisé le support contenu dans le dossier.

Les rares candidats qui l'ont exploité se sont bornés à présenter un schéma déjà signifié dans le dossier ou une courte vidéo. Cela n'a pas constitué une plus-value dans la présentation, à de rares exceptions près. Quelques traces des élèves ont, néanmoins, été assez judicieusement exploitées.

- La présentation du dossier

La présentation orale du dossier, pour la très grande majorité des candidats, respecte les vingt minutes réglementaires. Les candidats devraient, cependant, présenter le plan de la présentation afin de guider les membres des commissions. De plus, des candidats s'attachent à lire le dossier. Les interrogateurs ayant pris connaissance de celui-ci de façon précise, cette lecture ne permet pas de valoriser les prestations des candidats qui y recourent. Toutefois, une nette évolution a été constatée de ce point de vue lors de la présente session.

Certains éléments ont été trop peu développés ou ont été présentés de façon trop courte :

- les connaissances scientifiques pour nombre de candidats,
- la prise en compte des erreurs ou des difficultés des élèves,
- l'évaluation des acquis des élèves,
- la définition des objectifs,
- les procédés et stratégies pédagogiques.

Ces lacunes sont nécessairement pénalisantes pour les candidats.

Il conviendrait, afin d'améliorer certains exposés, de :

- s'appuyer sur les connaissances scientifiques, oubliées par certains candidats ;
- articuler fondements scientifiques, didactique et mise en œuvre en évitant les présentations linéaires ;
- prendre du recul et mettre en perspective le dossier présenté ;
- apporter des éléments supplémentaires par rapport au dossier, par exemple développer une partie peu traitée dans celui-ci ;
- prendre en compte les élèves avec une mise à distance, voire une analyse critique en particulier si la séquence a été mise en œuvre ;
- prendre en compte le développement de l'enfant en lien avec les activités proposées et les apprentissages ;
- énoncer les erreurs possibles des élèves et proposer des solutions ;
- montrer la cohérence de la séquence en indiquant l'exploitation des représentations et des hypothèses ;
- établir les liens entre les objectifs et les compétences attendues ;
- préciser les modalités d'évaluation et les façons de mesurer les acquis des élèves.

Certains candidats, à l'évidence, n'ont pas travaillé leur dossier de façon approfondie et n'en maîtrisent guère le sujet.

L'entretien

Certains points demeurent à consolider pour faire évoluer les prestations des candidats. L'on peut retenir :

- s'appuyer sur des connaissances scientifiques et didactiques solides ;
- faire preuve d'une connaissance précise des programmes et des éléments de progression en fonction des cycles ;
- se projeter dans des situations d'enseignement, particulièrement pour l'école maternelle ;
- être capable d'établir des liens entre le développement de l'enfant et la notion scientifique abordée, certains candidats ne montrant pas toujours une représentation claire des capacités des élèves en fonction de leur âge ;
- resituer les apprentissages dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant ;
- faire montre d'un recul critique en éprouvant les limites d'une séquence et de sa programmation dans la progression annuelle ;
- élargir la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- être capable de justifier ses choix pédagogiques ;
- se montrer à l'écoute, prendre en compte les questions du jury afin de proposer des évolutions dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, les connaissances scientifiques sont parfois peu valorisées par les candidats, voire fort peu maîtrisées. La démarche d'investigation est trop souvent abordée de façon formelle.

Les prestations réussies montrent des candidats capables de :

- proposer des évolutions dans les mises en œuvre proposées ;
- effectuer des choix raisonnés et argumentés ;
- faire preuve d'un recul critique sur la séquence, mise en œuvre ou pas dans une classe ;
- éprouver les limites d'une séquence théorique et de sa programmation si elle n'a pas été mise en œuvre ;
- faire des liens entre développement de l'enfant et la notion scientifique abordée, d'avoir une représentation de ce qu'un élève est capable de faire en fonction de son âge ;
- faire montre de connaissance des références utilisées et de connaissances scientifiques un peu plus larges que celles du dossier présenté,
- de se projeter dans le métier d'enseignant avec les exigences du travail d'anticipation.

Les membres des commissions sont amenés à élargir les questions. Elles portent alors sur des thématiques proches du sujet présenté. Elles sont formulées dans le même grand domaine : matière, vivant ou objets. Ainsi les questions peuvent, par exemple, porter sur l'air si le sujet traite de l'eau, sur la circulation si le sujet renvoie à la digestion. Elles peuvent aussi concerner le même sujet traité dans un autre cycle. Elles peuvent aussi faire référence aux valeurs de la République au regard du sujet abordé.

3.3. Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques (éducation musicale, arts visuels, histoire des arts), il n'est pas nécessaire d'être spécialiste (musicien, artiste plasticien...). En revanche, cette épreuve exigeante nécessite une préparation spécifique quel que soit le domaine artistique choisi.

Les dossiers présentés par les candidats et les supports numériques

Le dossier est constitué de 10 pages maximum. Le CD n'est pas obligatoire, mais il est apprécié par les membres du jury : il peut contenir des extraits musicaux, des exemples picturaux, architecturaux, des vidéos qui illustrent le propos ou des séquences tournées en classe, des travaux d'élèves... tout document pouvant « éclairer » les points du dossier.

Lors de l'épreuve, seuls le dossier et son CD sont autorisés. En conséquence, en éducation musicale, aucun instrument de musique n'est autorisé ni aucun objet fabriqué à des fins musicales.

Le dossier, à la différence de la session 2014, à quelques exceptions près, répond aux attendus du concours. Le nombre de pages est conforme. Toutefois, encore trop souvent la première partie théorique demeure très générale, se référant aux théories du développement de l'enfant ou à des concepts comme le socioconstructivisme ou le constructivisme qui n'ont pas forcément de rapport direct avec la séquence présentée ensuite. Il convient donc d'approfondir cette partie et de l'étayer par des fondements scientifiques plus solides.

Thèmes récurrents :

En éducation musicale, les thématiques principalement présentées sont :

- l'écoute et ou l'apprentissage d'une chanson ;
- la création de paysages sonores ;
- le travail sur les rythmes avec ou sans usage du corps ;

En arts visuels les thématiques récurrentes sont :

- l'entrée par une couleur : le bleu, le rouge ;
- le portrait ou l'autoportrait ;
- le land art ;
- les mélanges ;
- le volume ;
- l'image en mouvement, le film, le film d'animation.

En histoire des arts, peu de dossiers sont présentés et une grande variété de sujets est traitée. Il est à noter que les six grands domaines de l'histoire des arts ne sont pas tous représentés. Des dossiers traitent des arts de l'espace (architecture, jardins...), des arts du spectacle vivant (cirque), mais les arts du langage ne figurent pas cette année dans les choix des candidats.

Les dossiers, notamment dans la partie de présentation de la séquence, sont encore assez descriptifs. L'analyse demeure souvent superficielle. Nombre de dossiers sont centrés sur la tâche du maître, insuffisamment sur les apprentissages de l'élève. La prise en compte des erreurs des élèves, voire des élèves en difficulté, reste encore floue pour de nombreux candidats. Ce dernier point doit progresser.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

Un candidat doit savoir reprendre les éléments saillants de son dossier, sans le relire textuellement. Les membres du jury ayant déjà lu le dossier, il est inutile de le reprendre *in extenso*. Il est, en revanche, souhaitable de compléter le propos par quelques éléments d'analyse. A l'inverse, certains candidats produisent une analyse de la séquence sans une courte présentation préalable. C'est une maladresse qui ne facilite pas le suivi de la présentation. Le CD doit permettre d'illustrer différents points du dossier ; là aussi, les membres du jury ont consulté les documents y figurant.

Par rapport à la précédente session, les candidats prennent mieux en compte les objectifs d'apprentissage. Les membres du jury ont, en revanche, déploré un trop fréquent manque de prise en compte des difficultés des élèves.

Il est essentiel que le candidat se place dans la perspective de faire progresser chaque élève dans les compétences visées. L'évaluation doit être précise. Les candidats progressent dans ce domaine par rapport à la précédente session.

Les candidats les plus performants savent :

- faire un lien entre les deux parties du dossier, la partie des fondements scientifiques venant justifier les choix de la séquence ;
- expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- dégager de leur dossier une problématique ;
- présenter une séquence ayant pour but de faire progresser les élèves en fonction de compétences ciblées, y compris dans les domaines artistiques ;
- resituer la séquence dans une progression annuelle, voire de cycle.

- L'entretien

Les membres du jury ont bien conscience que les candidats n'ont pas toujours pu tester tout ou partie de la séquence dans les classes, cela ne leur pourra être reproché. En revanche, il est attendu que les candidats se projettent dans le métier et qu'ils aient une certaine représentation de la fonction de professeur des écoles.

Les membres du jury constatent, comme lors de la précédente session, que de nombreux candidats n'ont qu'une maîtrise partielle des programmes de la discipline choisie ainsi que des compétences du socle commun qui s'y rapportent. Un futur enseignant doit les posséder parfaitement pour les maîtriser au quotidien. Beaucoup ont du mal à se projeter sur un autre cycle d'enseignement. Si la séquence porte sur un cycle, les programmes des autres cycles doivent également être connus.

Ainsi, de nombreux candidats ont très sérieusement préparé leur dossier et ont des connaissances sur l'artiste choisi, le courant étudié, mais beaucoup ont du mal à élargir le propos sur un autre cycle dans la même thématique, ou sur un autre domaine, toujours en lien avec la discipline choisie par le candidat. Il est également attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou la démarche de création. Enfin, en histoire des arts, il est conseillé que les candidats connaissent les documents d'accompagnement des programmes (liste de références) et connaissent les œuvres citées.

Souvent, les candidats se réfèrent à des expériences de classe ou à des propositions de formateurs sans les analyser et sans s'approprier les propositions. C'est un écueil à éviter.

Les candidats en réussite ont su élargir les connaissances des œuvres citées dans leur dossier. Il est attendu du candidat qu'il sache situer l'œuvre, l'artiste, et qu'il arrive à faire des liens entre différentes œuvres. En éducation musicale, il est également attendu que les candidats connaissent parfaitement les chansons qu'ils sont censés faire apprendre aux élèves. Les membres du jury apprécient, dans le cadre d'une séquence musicale, que les candidats chantent un extrait.

Les questions des membres du jury sont, pour partie, axées sur des connaissances mais ne s'y limitent pas. Généralement les questions posées sont ouvertes et permettent aux candidats de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques, et d'appréhender leur représentation des finalités et des valeurs de l'école. Ainsi ont été interrogés la prise en charge de tous les élèves, la place de l'éducation artistique à l'école, le positionnement du maître dans l'enseignement artistique.

Les questions d'élargissement portent sur un autre sous-domaine que celui qui est abordé dans le dossier présenté par le candidat. Par exemple, concernant l'épreuve de musique : si la séquence a traité de chant, il sera possible d'élargir à des activités d'écoute, des jeux rythmiques, aux autres cycles que celui sur lequel porte la séquence présentée par le candidat. En arts visuels, si la séquence a traité de peinture, les membres du jury peuvent être amenés à élargir à la photographie, la sculpture... Ces exemples ne sont bien évidemment pas exhaustifs.

Il est attendu du candidat qu'il entre dans une démarche d'entretien, en interaction avec les membres du jury, qu'il puisse faire évoluer sa pensée ou la préciser tout au long des échanges.

3.4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

L'épreuve vise à ce que les candidats s'emparent des programmes, développent un thème en approfondissant son fondement scientifique et le mettent en œuvre à travers une séquence en se montrant capables de justifier des choix.

Les dossiers présentés par les candidats

Les dossiers présentent en général deux parties équilibrées. Ils sont diversement illustrés : en géographie, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données sont fréquents. En histoire, quelques documents historiques proposés aux élèves apparaissent. En enseignement moral et civique, la documentation d'appui est plus rare. Une bibliographie apparaît fréquemment en fin de dossier.

Quelques dossiers sont accompagnés d'un support numérique mais tous les candidats ne l'utilisent pas. Il pourrait être envisagé que, sur le support numérique, apparaissent soit des productions d'élèves soit les documents proposés à ces derniers afin d'illustrer le propos.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

D'une manière générale les candidats ont réussi à présenter leur dossier dans les 20 minutes imparties. Dans la grande majorité des cas, la présentation a été très bien gérée. Quelques candidats ont dû écourter leur présentation, quelques - uns n'ont pas utilisé tout le temps qui leur était imparti (entre 10 et 15 minutes).

Plusieurs candidats proposent un support numérique dans leur dossier. Peu l'ont utilisé pour la présentation, celui-ci conduisant alors souvent à une reprise quasi à l'identique du propos développé dans le dossier. Quelques supports comportaient des documents évoqués dans le dossier mais non présentés à l'oral. Cela aurait pu offrir un réel intérêt et ouvrir sur d'autres pistes de questionnement. Les documents rendant compte de productions d'élèves ou d'outils se sont avérés très pertinents et éclairants sur le déroulement de la séquence et les attentes de l'enseignant.

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- faire un exposé clair et structuré ;
- présenter un traitement équilibré des 2 parties du dossier et qu'il mette clairement en lien les connaissances scientifiques et la séquence présentée en mettant en évidence la transposition didactique attendue ;
- ne pas procéder à une simple lecture ou récitation de son dossier. Les membres des commissions apprécient un exposé qui donne à voir une maîtrise du sujet traité et des connaissances scientifiques plus larges que celles mises en jeu directement dans le dossier ;
- montrer une maîtrise de l'ensemble de la séquence et une prise en compte des élèves dans son déroulement ;
- développer et analyser sa séquence : objectifs de l'enseignant, apprentissages visés pour les élèves, progression, supports d'enseignement utilisés, difficultés rencontrées par les élèves, résultats des élèves, modalités de différenciation pédagogique.

- **L'entretien**

D'une manière générale, les candidats sont bien entrés dans la situation de communication.

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- faire preuve d'une attitude réflexive ;
- faire état de ses connaissances sur les programme et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier ;
- faire état d'une connaissance même modeste mais réelle de la classe et des élèves ;
- pouvoir resituer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant ;
- expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques en fonction des publics visés ;
- élargir et développer sa réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- être à l'écoute, être capable de se saisir des questions de la commission pour réajuster la séquence d'apprentissage ;
- être réactif et capable d'élargir la thématique à d'autres cycles ;
- faire des liens pertinents avec d'autres domaines disciplinaires notamment la maîtrise de la langue en faisant la différence entre l'utilisation de la langue dans la discipline et le travail de compétences langagières à travers celle-ci.

Il est à noter que tout au long des deux temps de l'épreuve, le jury se montre attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

Des questions d'élargissement sont proposées. Elles restent dans le domaine disciplinaire mais en abordent d'autres aspects comme, par exemple :

- Quelles difficultés peuvent rencontrer les élèves en géographie ?
- Comment préparer l'apprentissage de la notion évoquée dans le cycle précédent ?

Elles peuvent aussi concerner le lien avec les autres disciplines :

- Quelle est la place de la maîtrise de la langue dans ce domaine disciplinaire ?
- Quel lien avec l'enseignement moral et civique ? Les mathématiques ? La géographie ? l'EDD ? l'histoire des arts ? l'EPS ?

Elles portent également sur l'évaluation :

- Qu'évalue-t-on en géographie ?

Les candidats, lors de cette session, ont pris en compte les conseils du précédent rapport de jury et ont attaché une juste importance à la faisabilité de la séquence présentée. Le nombre de séances de la séquence a été ajusté par rapport au programme.

Toutefois, la connaissance des programmes demeure trop souvent superficielle : le programme du niveau de classe concerné n'est pas cerné dans son ensemble, les horaires officiels impartis aux domaines disciplinaires concernés sont mal connus, la connaissance de ce qui est traité dans le domaine concerné dans les autres cycles est mal assurée. De même, certains candidats n'appréhendent pas clairement les enjeux de la discipline qu'ils ont pourtant choisi de présenter.

Les connaissances scientifiques doivent être assurées et solides.

Par ailleurs, la connaissance du développement de l'enfant est mal maîtrisée. La seule référence est souvent celle des stades de Piaget. Ces connaissances ne sont pas souvent réactualisées, le dossier proposé par Eduscol sur cette question pourrait pourtant apporter des pistes de réflexion.

Lors de l'entretien, de rares candidats ont inscrit leur propos dans un positionnement idéologique inapproprié à l'épreuve.

4. Deuxième épreuve d'admission (éléments du jury)

4.1.EPS

L'épreuve d'E.P.S. représente un changement notable par rapport à l'ancien concours : d'optionnelle, elle devient obligatoire pour tous les candidats, sans pratique physique depuis la session 2014.

Cette partie de l'épreuve orale se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,

- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Ces deux entrées ont été prises en compte pour la conception des sujets.

Les sujets

Une APSA a été retenue dans chacune des compétences des programmes. Le candidat est ainsi invité à traiter un sujet qui s'appuie sur l'une des quatre APSA suivantes : jeux et courses de relais pour la compétence 1 (réaliser une performance mesurée), natation pour la compétence 2 (adapter ses déplacements à différents types d'environnement), jeux et sports collectifs pour la compétence 3 (coopérer, s'opposer, s'affronter individuellement et collectivement) et activités du cirque pour la compétence 4 (concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive).

Dans l'Académie de Grenoble, le choix avait été fait en 2014 de reconduire les mêmes APSA sur plusieurs années afin de permettre aux candidats et à leurs formateurs de réaliser un travail de préparation plus ciblé. Ces dispositions ont été annoncées.

Les deux entrées de questionnement, la première s'appuyant sur une situation d'apprentissage, la seconde s'appuyant sur le continuum d'une unité d'apprentissage, ont été ciblées par les sujets.

L'entretien dure en tout trente minutes. Cette formule d'interrogation est beaucoup plus riche que la précédente car elle permet à la fois de réinterroger le candidat sur son exposé proprement dit et d'approfondir le questionnement à partir de la thématique du sujet.

Les candidats doivent ici montrer au jury leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, leur aptitude à faire des choix, à analyser, et éventuellement à critiquer les propositions faites dans le sujet.

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS.

Chaque examinateur dispose d'un exemplaire du sujet. Le candidat effectue sa prestation orale avec l'exemplaire du sujet qui lui a été remis en salle de préparation.

La prestation des candidats

La prestation des candidats est relativement similaire à celle de la précédente session du concours rénové qui avait montré une préparation sérieuse.

Les candidats en réussite sont ceux qui ont le plus approfondi leur préparation. Ils investissent de façon réfléchie l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS. Des connaissances approfondies leur permettent de répondre au sujet mais également, dans l'entretien, de traiter divers champs de questionnement.

- L'exposé

Généralement, le temps imparti de dix minutes d'exposé a été utilisé par les candidats. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux ont une mauvaise gestion du temps. Dans ce cas, les candidats développent de longues introductions inutiles ou se perdent dans un propos qui ne leur permet pas de répondre précisément à la question posée.

Si une majorité des candidats met en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, d'autres, en revanche, ne les connaissent pas suffisamment, que ce soit en termes de volume horaire ou de progressivité sur les trois cycles d'apprentissage.

Chez certains candidats, le jury relève encore souvent une connaissance superficielle, partielle de ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sujets portant sur la maternelle, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils proposent parfois des situations d'apprentissage qui ne sont pas en adéquation avec les capacités physiologiques et motrices des élèves, avec le développement de l'enfant.

Les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées dans les domaines précités, pourtant essentiels dans une perspective de professionnalisation.

Enfin, certains sujets peuvent prêter à une approche critique (en termes de propositions pédagogiques, de matériel utilisé, d'organisation de l'espace...). Le candidat ne doit pas hésiter à être dans cette démarche, en justifiant bien entendu ses options et ses choix.

L'évaluation de la prestation du candidat porte sur :

- Sa capacité à répondre **précisément** à la question : d'une manière générale, le jury attend des réponses précises et concises, une réponse peu resserrée n'est jamais très satisfaisante. Une longue introduction est inutile.
- Sa capacité à mettre en relation sa réponse avec les programmes EPS, ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA et sa connaissance de l'enfant : les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées.
- Sa capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie de l'EPS et sur les connaissances générales de l'EPS : la pratique, l'expérience d'encadrement sont ici une aide évidente pour le « comment faire apprendre ». Les connaissances générales sur l'EPS doivent être construites.
- Sa capacité à intégrer et mettre en relation les enjeux disciplinaires de l'EPS (sur la santé, culturels, sociaux...) dans son enseignement de l'EPS : Pourquoi fait-on de l'EPS ? C'est la spécificité de l'EPS qui est ici questionnée ainsi que les enjeux de la discipline.
- Sa capacité à montrer comment sa pratique personnelle peut l'aider à enseigner l'EPS ou à animer des activités sportives périscolaires : la participation à des rencontres USEP ou à des activités périscolaires peut apporter un plus pour cerner ces problèmes. Une pratique personnelle est toujours un atout pour comprendre et ressentir les problèmes posés aux élèves

par une APSA. Il n'est évidemment pas attendu des candidats une pratique experte, mais le fait d'appuyer son argumentation sur des expériences personnelles) permet une analyse plus fine.

Ce conseil n'est pas nouveau mais le tableau mis à disposition n'est pas suffisamment utilisé. Il peut permettre d'illustrer une situation d'apprentissage.

- **L'entretien**

Les entretiens révèlent des candidats préparés inégalement.

La capacité des candidats à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et les connaissances générales de l'EPS est parfois encore superficielle pour un certain nombre d'entre eux. En revanche, chez certains candidats, la pratique, l'expérience d'enseignement ou d'encadrement peuvent constituer une aide dans le «comment faire apprendre». Les connaissances générales sur l'EPS doivent être construites.

La plupart des candidats aborde les enjeux de l'EPS au cours de l'exposé, ce qui est apprécié par les interrogateurs. Néanmoins, au cours de l'entretien, ils chercheront à évaluer la capacité du candidat à décliner ces enjeux (de santé, culturels, sociaux...) de manière très pragmatique dans le cadre de son enseignement. Si les enjeux sociaux et ceux qui sont liés à la santé font l'objet d'une maîtrise correcte le plus souvent de la part des candidats, les enjeux culturels sont, en revanche, plus rarement perçus.

Enfin, la question du pourquoi fait-on de l'EPS à l'école est abordée de manière quasi systématique au cours de l'entretien. C'est la spécificité de l'EPS qui est ici questionnée. Une pratique personnelle peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre les problèmes posés aux élèves et ainsi proposer des réponses adaptées dans le cadre de son enseignement. En l'absence de pratique personnelle, le candidat peut également s'appuyer sur son vécu d'élève pour répondre aux questions posées. Le jury observe que les réponses apportées dans ce domaine par les candidats restent souvent très largement superficielles.

Dans l'ensemble, les sujets portant sur les quatre APSA retenues ont été réussis de manière très homogène, quel que soit le cycle d'apprentissage dans lequel ils s'inscrivaient. On peut toutefois relever des résultats légèrement en retrait sur les sujets portant sur les jeux et courses de relais.

L'épreuve a été particulièrement réussie lorsque le candidat respecte le temps imparti et fait preuve de qualités de communication. Fort d'une préparation approfondie, le candidat investit alors l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS. Des connaissances théoriques solides, mises au service de propositions de mise en œuvre pragmatiques et réalistes lui permettent alors de répondre au sujet au cours de son exposé mais également, dans l'entretien, de traiter divers champs de questionnement.

4.2. La situation professionnelle

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de quinze minutes qu'il réalise à partir d'un corpus de trois textes et de trois questions qui accompagnent ces documents. La troisième question propose au candidat une étude de cas concrète faisant appel à une analyse critique et raisonnée.

Suite à cette première partie, un entretien de trente minutes est conduit.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves en fonction des contextes ;
- à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier (classe, équipe éducative, école) ;
- à témoigner de ses connaissances du système éducatif (institution scolaire, société...) ;
- à se représenter les valeurs qui portent le métier dont celles de la République ;
- à expliciter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier ;
- à témoigner de connaissances sur les droits et les devoirs des fonctionnaires.

Chaque examinateur dispose d'un exemplaire du sujet. Le candidat effectue sa prestation orale avec l'exemplaire du sujet qui lui a été remis en salle de préparation.

Les sujets

Les sujets comportent cinq pages maximum et intègrent différentes sources de documents. Des textes de presse, des extraits de rapports officiels, de publications pédagogiques ou sociologiques, des éléments d'enquêtes constituent quelques exemples des types de supports proposés sans constituer une liste exhaustive des sources possibles.

Les documents sont accompagnés de trois questions faisant appel au sens critique des candidats qui peuvent également s'appuyer sur leurs connaissances. Ces trois questions constituent la situation professionnelle. Il est donc fondamental que les candidats leur accordent une égale importance.

Les sujets de la session 2015 ont intégré les recommandations en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Les thématiques proposées aux candidats sont variées :

- la laïcité,
- la difficulté scolaire,
- la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves,
- le redoublement,

- le travail personnel,
- l'école face aux différences,
- le harcèlement,
- le prise en compte du handicap et l'école inclusive,
- le climat scolaire,
- les relations école-familles et la place des parents à l'école,
- les liaisons école-collège,
- les enjeux de l'école maternelle,
- l'apprentissage par le jeu,
- les intervenants extérieurs.

La prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ dix minutes). Le temps doit cependant être bien géré. Perdre cinq minutes à présenter les textes empêche le candidat de valoriser l'organisation et la profondeur de son propos. Le titre du sujet, systématiquement fourni, n'est, pourtant, parfois pas pris en compte alors qu'il fournit déjà des indications.

Il est également à noter que l'étude de cas proposée dans la troisième question a souvent été traitée de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur acteur du système éducatif.

La très grande majorité des candidats a traité les questions dans l'ordre. Ce n'est pas un choix imposé.

Les commissions ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une introduction, faisaient émerger une véritable problématique. Il est important que les candidats puissent faire des liens entre les différents éléments qui constituent leur exposé. Ainsi, l'étude de cas est-elle trop rarement articulée avec les autres questions et avec la problématique par les candidats. Certains, toutefois, complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés. Les candidats en réussite montrent que leur culture professionnelle dépasse les seuls apports des textes et utilisent un vocabulaire précis.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains passages. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

Certains sujets ont mis davantage en difficulté les candidats comme l'école maternelle, l'école inclusive, le climat scolaire, l'apprentissage par le jeu ou encore le redoublement. Les candidats doivent analyser la situation professionnelle proposée en attestant de compétences professionnelles, certes en cours d'acquisition d'un professeur des écoles, et le jury en tient compte, mais ils ne peuvent ignorer dans leur préparation certaines évolutions ou priorités du système éducatif.

- **L'entretien**

Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. L'entretien est un temps pour préciser certains éléments mais aussi pour élargir le propos. D'autres études de cas peuvent alors être proposées. En effet, si les candidats, globalement, font preuve d'un positionnement et d'une éthique appropriés au contexte du concours, s'ils témoignent de connaissances sur les valeurs de la République ou les droits et devoirs du fonctionnaire, ils gagnent à passer de connaissances déclaratives à une approche raisonnée de la réalité du système éducatif.

C'est lors des échanges que sont parfois apparues des lacunes dans différents domaines dont la prise en compte des acquis et des besoins des élèves en fonction des contextes. C'est donc un point de vigilance que les candidats doivent prendre en compte dans leur préparation du CRPE.

S'agissant d'un entretien, la capacité dialoguer, à échanger, à prendre en compte la parole de l'autre, à cerner les enjeux des questions ou des relances du jury sont des qualités appréciées. Connaître les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire ne suffit pas. Les candidats doivent être capables de se positionner par rapport aux attentes institutionnelles et de se projeter en futurs acteurs du système éducatif. Une représentation claire de ces attentes ne suppose pas nécessairement une expérience étendue mais une posture éthique et réflexive.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leurs capacités réflexives. Les capacités d'analyse sont plus importantes qu'une réponse formelle.

5 - Conclusion

La session 2015 des concours de recrutement de professeurs des écoles montre un niveau de recrutement honorable, quel que soit le concours considéré. Les concours rénovés sont désormais mieux connus et les conseils et recommandations du précédent rapport de jury ont été pris en compte.

Le processus de professionnalisation de futurs enseignants implique qu'ils soient porteurs de savoirs, qu'ils aient une réflexion sur les apprentissages, avant d'en devenir des experts, et qu'ils se projettent en tant qu'acteurs du service public d'éducation.

Une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées. Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une capacité à la polyvalence, une connaissance du développement de l'enfant.

La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.